Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202188-20251208-2025_081-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 DÉCEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION : 02/12/2025 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence d'Anne-Françoise PIEDALLU, Maire.

PRÉSENTS (11) : Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU, Cécile HERVÉ, Grégoire CLIQUET, Dominique LE ROUX, Roland PATEZOUR, Gérard PONGERARD, Jean-Pierre QUESNEL, Gwenaël CLOAREC, Yves TESSIER, Anne LE COADOU

ABSENTS (4) : Véronique LE CALVEZ, donne pouvoir à Dominique LE ROUX ; Maryvonne LANOË, donne pouvoir à Cécile HERVÉ ; Sabrina DURAND, donne pouvoir à Gérard PONGERARD ; Nathalie BOSSUYT

Secrétaire de Séance : Dominique LE ROUX

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC UN PARTICULIER POUR LA RÉALISATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT INNOVANT
Délibération 2025_081

Madame Le Maire explique au Conseil avoir reçu un Agriculteur au sujet de son projet de création d'un système d'assainissement innovant non collectif traitant ses eaux usées domestiques (habitation), ses eaux usées agricoles (liées à sa production) et ses eaux usées agro-alimentaires (construction d'un atelier-cuisine pour transformer sur place sa production).
La partie « eaux usées agricoles - eaux usées agro-alimentaires » étant en quantité majoritaire par rapport à la partie « eaux domestiques », le SPANC de Lannion-Trégor Communauté n'intervient pas.
C'est la Commune qui en a la compétence et peut donc, par convention, autoriser puis suivre le bon fonctionnement de ce système innovant, avec l'appui technique du SPANC de Lanion-Trégor Communauté.

La phyto-épuration et la biodiversité à Plougrescant :

La Bouscarle de cetti, le Cisticole des joncs, le Râle d'eau, le Bruant des roseaux, ... : une avifaune protégée, peu commune à l'échelle nationale, et pourtant bel et bien présente sur le territoire de Plougrescant, en tant que nicheuse, hivernante, ou encore en halte migratoire.

Ces oiseaux sont notamment fortement représentés sur des espaces de quiétude où se mêlent bocage, prairies naturelles et zones humides, à l'image de ce que l'on retrouve entre Prat Min et Pors Hir, et que l'on pourrait considérer comme un micro-bassin versant, un biotope préservé peu présent sur le territoire.

C'est en amont de ce dernier que cette phyto-épuration sera implantée.

L'implantation d'une phyto-épuration, en plus de répondre à sa première vocation d'assainissement, aura aussi valeur à renforcer l'idée de cohérence écologique défendue par la Trame Verte et Bleue, outil étatique alliant préservation de la biodiversité et aménagement du territoire.
Rappelons que c'est cette dernière qui a modifié l'article L. 110 du code de l'urbanisme pour y intégrer « la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ».

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202188-20251208-2025_081-DE

Car il s'agit bien ici de créer une réserve de biodiversité d'une part (une mini-roselière d'une cinquantaine de m²), et un corridor écologique de l'autre (une plantation longitudinale de roseaux phragmites en bordure de l'ensemble de la parcelle prévue par la suite, mettant en lien un roncier, corridor déjà présent sur le parcellaire, et cette dernière).

Outre les oiseaux, c'est bien sûr tout un cortège faunistique qui trouvera ici une nouvelle zone de repli et de repos, et il sera bon à l'avenir, une fois la filière bien implantée et développée, d'en constater l'évidente et rassurante fonctionnalité écologique.
Ainsi, cette filière atypique prendra tout son sens et saura servir d'exemple d'outil conciliant assainissement et biodiversité, ce qu'une fosse toutes eaux est bien sûr incapable d'accomplir.

Madame Le Maire propose de soutenir ce projet innovant sous conditions de contrôles réguliers, en l'autorisant à signer la convention bipartite mise en annexe de cette délibération.

Le Conseil Municipal, **avec 14 votants**, après en avoir délibéré à :
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 1 voix, Yves TESSIER
POUR : 13 voix

SOUTIENT le projet d'assainissement innovant de cet habitant et agriculteur de Plougrescant,

APPROUVE la signature de la convention détaillée ci-dessus et annexée à cette délibération,

AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Anne-Françoise PIEDALLU.

Le Secrétaire de séance,
Dominique LE ROUX.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)